

**LE DIRECTEUR GENERAL**

0019

N° ...../CHPH/DG/SJRA/naj

## COMMUNIQUE

### ARRÊT DES EXPORTATIONS DES FONDS DE TASSES D'HEVEA

Le Directeur Général porte à la connaissance des exportateurs de fonds de tasses d'hévée et de tous les opérateurs intervenant dans la chaîne logistique de cette activité, qu'à compter de ce jour, toute exportation de fonds de tasses d'hévée est interdite, à l'exception des stocks antérieurement constitués et disponibles sur les sites d'emportages agréés.

Il invite par conséquent les exportateurs n'ayant pas encore épuisé leurs quotas annuels et qui disposent de stocks vérifiables dans les sites d'emportages, à prendre l'attache de ses services en vue d'obtenir les autorisations d'exportation (AEX) nécessaires à l'apurement desdits stocks.

En tout état de cause, passée la date du **jeudi 30 novembre 2023**, plus aucune autorisation d'exportation ne sera délivrée par le Conseil Hévée-Palmier à Huile.

Au regard de l'accroissement substantiel des capacités d'usinage, la présente mesure est apparue nécessaire pour garantir le bon approvisionnement de toutes les usines locales.

Fait à Abidjan, le 21 NOV 2023

**AMPLIATIONS :**

- MEMINADERPV/CAB
- MT/CAB
- MFB/CAB
- MCI/CAB
- DG Douanes
- DG Impôts
- DG Port Autonome Abidjan/San Pédro
- DGPSA/MEMINADERPV
- DGAI/MCI
- DGAMP
- Opérateurs concernés
- APROMAC
- Chrono



*Fougnigue Edmond COULIBALY*

